

Commission Territoriale Restreinte d'organisation des Compétitions

PS/LC - 140/2023

Procès verbal COC RESTREINTE 2023/2024 n°3

REUNION DU 5 NOVEMBRE 2023

Réunion effectuée par voie informatique. Participants: C.MAHE - D.ROSAENZ SICARD - F.CHAMARE - A.MOREAU - T. COLAS - P.SIONNEAU

Anomalies constatées sur la journée du 7-8 octobre 2023

Les clubs pénalisables sont inscrits en gras/souligné

Compétition	Club Recevant	Club Visiteur	Motif	référence	SANCTION ENCOURUE	SANCTION ENCOURUE
Anomalies FDME						
U15MPL	ANGERS HBC*PONTS DE CE	ESHSDM*PAYS DU MANS	Licence 6249001101794 (PONTS DE CE) Hors Convention (val le 10-10)	règlements fédéraux: art 98.6.1	Pénalité sportive et financière (20€)	Pénalité sportive et financière (20€)
D2FPL	TRIGNAC HB	HBC MARSIEU U21	régularisation U21 en instance 4 joueuses 2007-2008 en instance autorisation pour option U21	règlements fédéraux: art 109.3.4	en instance	Avertissement, tolérance jusqu'au 01/11/2023
CONCLUSION NON SAISIE (délai 30 jours =07/09; D1F saisie au 2/09 = 09/09 ;D2F/u20f saisie le 14/09 = 19/09)						
D2FPL	ASC LANDIVY	ST BERTHEVIN - P. LAVAL	saisie le 25/09/2023	Règlements fédéraux (art 93) et territoriaux (art 4.1)	Pénalité financière (20€)	Avertissement
U20FPL		ES LA SUZE				
D2FPL	HBC CHEMILLE	ES AUBANCE	saisie le 26/09/2023	Règlements fédéraux (art 93) et territoriaux (art 4.1)	Pénalité financière (40€)	Avertissement)
D1FPL	HBC LUCONNAIS	SEC-OHB*TALMONT	saisie le 26/09/2023			
D2FPL	HBC MULSANNE	US ECOMMOY 2	rappel le 26/09 saisie le 27/09/2023			
Matches non joués						
U20FPL	US LAVALLOISE HANDBALL	L'HUISSERIE HB	Forfait déclaré le 04/10/2023 à 21h54	Règlements Fédéraux: art 104.2 / Règlements territoriaux: art 7	Pénalité sportive et financière (110€)	Pénalité sportive et financière minorée (55€)

- Le club souligné est le club sanctionnable

³ club déjà averti